

La décision des Suisses : explications !



Dimanche 9 Février 2014 : OUI à 50.3% en faveur d'une limitation de l'immigration.



- **Pourquoi ce référendum ?**

Pour modifier la constitution, les habitants de la Suisse peuvent organiser un référendum selon une procédure appelée « initiative populaire ». Cette fois c'est l'UDC (Union Démocratique du Centre) qui est à l'origine de celui-ci.

Pour info : en 2013 les étrangers représentaient 23.5% de la population helvète, soit 1.88 millions de personnes (291 000 Italiens, 284 200 Allemands, 237 000 Portugais, 104 000 Français ...)



- **Que prévoit ce texte ?**

Les citoyens Suisses se sont prononcés en faveur d'un changement de système dans la politique d'immigration. Concrètement, cela signifie le rétablissement de quotas et de contingents annuels de travailleurs étrangers, y compris européens, en fonction des besoins du pays. Ces plafonds doivent inclure les frontaliers. **Actuellement, ce texte est un principe général qui ne rentre pas dans la mécanique d'application** (donc phase de réflexion).

- **Ce que l'on sait :**

Dans un délai de 3 ans les résidents européens seront contingentés, non seulement ceux qui s'installent sur le territoire suisse, mais aussi les frontaliers qui viennent y travailler chaque jour. **Donc pas de changement dans l'immédiat.**

- **Ce que l'on ignore :**

Cette entrave à la « libre-circulation des personnes » (en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002) va-t-elle jeter à terre les accords bilatéraux avec l'UE ? **Bruxelles a annoncé un réexamen des relations avec la Suisse afin d'étudier la question et d'assouplir la situation.**

- **Et dans le futur ?**

Le flou dans les modalités d'application laisse une marge de manœuvre aux cantons. Ils pourront donc, selon leur typologie, exiger des quotas plus ou moins élevés (comme par exemple le canton de Genève, **qui affirme déjà sa position de demander le maximum.** De par sa typologie et son industrie exportatrice, ce canton a des besoins de contingents très particuliers). *Pour mémoire : le canton de Genève a voté NON à 60.8%, ce qui nous rassure puisqu'il fait partie de notre zone de chalandise directe.*



- **Les conséquences ?**

Les conséquences sur l'économie restent inconnues pour l'instant. Cela va dépendre de l'accès aux marchés de l'Union Européenne, qui sera décidé par Bruxelles.

Cependant, il est important de noter qu'à ce jour il n'y aura aucune conséquence immédiate sur les frontaliers. D'abord parce que ce texte est encore trop flou dans ses modalités d'application. Ensuite parce que le gouvernement Suisse a 3 ans pour étudier cela. Et enfin parce que dans les discours, on comprend que cela va s'appliquer plutôt aux futurs résidents suisses, qu'à ceux qui viennent « uniquement » travailler en Suisse (sans y habiter).

